



## Déclaration préalable des représentants des personnels pour la FSU-CAAS de l'académie de Strasbourg du 13 mai 2022

Les attaques envers les instances paritaires et celles dites «de dialogue social» via la volonté de fusionner les CT et les CHSCT et via la remise en cause du rôle des CAP nous inquiètent et nous interrogent quant au devenir de nos instances d'Action Sociale.

D'autant plus que cette commission devrait se réunir, d'après l'Article 2 du règlement intérieur - « *Chaque fois que les circonstances l'exigent, et au minimum deux fois par an* ». Cela n'a pas été le cas cette année tout comme l'année dernière, ainsi qu'indiqué dans le compte rendu de la CAAS du 8 avril. Mme Solunto représentant la FSU s'en inquiétait déjà et il lui avait été répondu: « la présidente rassure l'assemblée en précisant que 2 CAAS auront bien lieu cette année, la prochaine se déroulera à la fin de l'exercice budgétaire. » Nous vous demandons donc ce qui a empêché cette instance de se tenir normalement alors que dans d'autres académies cela n'a pas été le cas.

De plus, il nous a été difficile de préparer cette instance consciencieusement et sereinement du fait du délai restreint d'étude des documents. L'Article 4 du règlement intérieur précise d'ailleurs que: « *Les convocations ainsi que l'ordre du jour et les documents qui s'y rapportent sont adressés aux membres titulaires de la commission académique quinze jours au moins avant la date de la réunion. Toutefois, en cas d'urgence, dont l'appréciation est laissée au président, ce délai d'envoi peut être réduit à huit jours* » Nous vous demandons donc pour la prochaine instance de respecter les délais indiqués.

D'autre part, les attaques envers le statut et la volonté d'augmenter toujours davantage la part des non-titulaires dans l'emploi public nous inquiètent d'autant plus que nous sommes au premier plan pour constater la terrible précarité dans laquelle se trouvent nos collègues contractuels ou non titulaires. Si elles étaient mises en œuvre, les mesures envisagées en termes de statut, de mobilité et de rémunération auraient des conséquences évidentes sur les conditions de vie des agents et sur leurs besoins en aides matérielles, garde d'enfants, restauration, logement... Comment justifier qu'encore aujourd'hui le budget par agent alloué à l'Action sociale représente seulement 24€ pour l'Education Nationale et que le

ministère arrivant juste avant soit celui de la Justice avec 355€. Ne parlons pas du ministère des Finances qui y consacre plus de 800€ par agent. Même si pour la FSU l'Action Sociale ne doit pas se substituer aux salaires qui doivent être revalorisés, il est primordial que chaque agent puisse y avoir accès en fonction de ses besoins.

Nous tenons également à vous alerter sur le fait que plusieurs collègues se sont vus réclamer cette année des trop perçus de plusieurs centaines voire plusieurs milliers d'euros simplement en recevant le titre de perception de la DGFIP en une seule fois, sans aucun échange préalable avec la DPE afin de voir si un échelonnement était demandé. À nouveau, cela met nos collègues dans des situations financières très compliquées, qui peuvent les amener à solliciter les services et in fine une aide financière. Ces erreurs peuvent également avoir des conséquences immédiates sur leur imposition et donc les autres aides qui en découlent comme la CAF ou les aides pour le logement.

Enfin, et dans l'esprit d'améliorer cette instance, la FSU vous fait la demande de tenue de commissions permanentes restreintes, comme cela se fait dans d'autres académies, afin de pouvoir étudier le budget en cours d'année et afin de pouvoir le réajuster si besoin.